

**Zeitschrift:** Bulletin technique de la Suisse romande  
**Band:** 60 (1934)  
**Heft:** 12

## Vereinsnachrichten

### Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

### Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

### Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 19.04.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

« Je suis, nous dit-il, un ferme partisan de la cuisine électrique, mais j'avoue que je fus assez longtemps sceptique. J'ai installé treize cuisines électriques dans les petits appartements d'un immeuble de la rue Bois-le-Vent. Les locataires sont enchantés et obtiennent des résultats parfaits sans plus de dépense qu'avec le gaz.

» Une des raisons qui rallient à la cuisine électrique les maîtresses de maison qui mettent elles-mêmes la main à la pâte, c'est que l'électricité supprime la vilaine corvée du nettoyage des ustensiles. Plus de flammes salissantes ! Ce qui nous paraît un petit côté de la question en est un aspect fort important pour la ménagère.

» J'ai d'ailleurs voulu donner à mon expérience un caractère plus personnel. J'ai installé une cuisine électrique chez ma fille. La vieille Bretonne illettrée qui dirige le four et les réchauds est si bien convertie qu'elle ne veut plus entendre parler d'autre chose. Notez qu'elle n'en est pas moins restée la fine cuisinière qu'elle a toujours été... Il faut insister là-dessus : la cuisson par l'électricité ne peut pas remédier aux erreurs des gâte-sauces, mais elle est, pour le cordon-bleu, un instrument parfait. Comparable pour le prix, incomparable pour l'hygiène et la propreté, elle s'implantera chez nous comme elle l'est maintenant en Suisse et en Suède.

— En somme, l'éducation de l'« usager » n'est pas encore faite ?

» En effet, et des enquêtes comme celle-ci sont fort utiles pour faire admettre les vérités nouvelles. Chaque fois qu'un progrès vient heurter les habitudes, un gros effort d'éducation est nécessaire. Quelles luttes n'a-t-il pas fallu soutenir autrefois pour faire accepter le tout-à-l'égoût !... Je viens de terminer, au square Lamartine, un immeuble de grands appartements. J'ai mis dans les cuisines une triple installation : cuisinières au charbon, au gaz et à l'électricité. La plupart des locataires me demandent déjà d'enlever la cuisinière à charbon. Le règne du charbon est fini dans les villes et le progrès continuera. »

\* \* \*

M. Auguste Perret est un des illustres architectes de ce temps. Véritable novateur, il fut un des premiers à utiliser le ciment armé et à dégager les nouvelles formules architecturales permises et suggérées par ce matériau. Il est l'auteur de nombreux monuments publics : le théâtre des Champs-Élysées est son œuvre. Nous lui rendons visite dans le grand immeuble d'habitation de la rue Raynouard, entièrement électrifié, qu'il a construit pour son propre compte. Le bureau où il nous reçoit et qui domine l'atelier de dessin, vaste, lumineux et chaud, est, à lui seul, une profession de foi.

« La cuisine électrique ? nous dit M. Auguste Perret, sujet passionnant ! Un des plus admirables progrès de la vie domestique !... »

» S'il me faut dire d'un mot la raison première de ma préférence, je dirai que la cuisine électrique est une *cuisine sèche*. La plupart des vapeurs sont éliminées.

» Le four électrique peut seul bien « saisir » un rôti. Les

fervents du temps passé regrettent le feu clair du vieil âtre, mais on peut utiliser l'électricité à feu libre, si l'on y tient ; j'ai fait devant un radiateur des grillades qui ne le cédaient à aucune pièce rôtie à la manière antique.

» D'autres regrettent les parfums délicats dont la chaleur odorante du bois qui brûle imprégnait autrefois les mets. Pour ma part, j'obtiens le même résultat en laissant dans le four quelques parcelles de genièvre qui se calcinent lentement et donnent aux aliments une saveur délicate.

» On peut, selon les goûts, utiliser aux mêmes fins des brindilles de n'importe quel bois aromatique. Il n'y a pas d'artifices des anciennes cuisines les plus raffinées qui ne puissent s'accommoder de l'électricité ; tout gastronome intelligent imaginera sans peine les modalités nouvelles qui lui permettront de reproduire sur l'instrument nouveau toute la gamme des sapidités.

— Les occupants de vos appartements se rallient-ils aisément à la cuisine électrique ?

» Je n'ai jamais eu à enregistrer de leur part ni réclamation, ni observation. Les vieilles domestiques que l'on met pour la première fois en présence d'une cuisinière électrique lèvent parfois les bras au ciel en songeant à leurs habitudes bousculées ; il ne faut pas plus de quelques jours pour qu'elles soient séduites par la propreté et la simplicité de leur nouvel outil.

— Mais certains locataires ne préfèrent-ils pas s'en tenir aux autres modes de cuisson ?

» A vrai dire, ils n'ont pas le choix. Nos appartements sont équipés à l'électricité et c'est tout. Quel que soit l'instrument choisi, il ne donne son plus haut rendement que si on lui accorde une attention exclusive. Aussi bien pour l'installation générale que pour l'équipement et l'usage quotidien, il vaut mieux ne pas disperser les efforts sur des procédés divers et, si l'on a foi en l'électricité, il faut lui faire pleine confiance. C'est le meilleur moyen et le seul d'en obtenir, par des soins intelligents et soutenus, un service parfait. » *Maurice Ponthière.*

## SOCIÉTÉS

### Société suisse des ingénieurs et des architectes.

*Procès-verbal de l'assemblée des délégués  
du 24 février 1934, à 10 h. 15 du matin, au Casino de Berne.*

#### ORDRE DU JOUR :

1. Procès-verbal de l'assemblée des délégués, du 10 juin 1933 à Neuchâtel (« Schweiz. Bauzeitung », vol. 102, pages 112-114 et 138-140 ; « Bulletin technique », 59<sup>me</sup> année, pages 249-252). — 2. Rapport du président. — 3. Comptes de 1933 et budget pour 1934. — 4. Protection légale des titres « Ingénieur » et « Architecte ». Décision de fonder une organisation d'examen ; approbation du règlement d'examen. — 5. Propositions individuelles et divers.

*Présidence* : M. P. Vischer, président.

*Procès-verbal* : M. P.-E. Soutter, secrétaire.

M. Vischer, président, ouvre la séance et salue les délégués présents. Vu l'importance du sujet à l'ordre du jour, il a invité à cette séance M. le Dr Rohn, président du Conseil de l'Ecole polytechnique, et M. J. Landry, directeur de l'Ecole d'ingénieurs de Lausanne, pour représenter les hautes

Ecoles, et M. le professeur von Waldkirch, notre conseiller légiste dans cette question. On a en outre prié M. F. Hubner, ingénieur du Contrôle fédéral, de venir orienter l'assemblée sur l'état des travaux concernant les prescriptions de charge des constructions en acier et du béton armé.

MM. Eichenberger ing. et Dufour ing. fonctionnent comme scrutateurs.

La liste de présence établit la participation suivante de délégués et de membres du Comité central.

Comité central : MM. P. Vischer, président ; P. Beuttner, M. Brémond, D<sup>r</sup> Dumas, professeur, H. Leuzinger, E. Rybi et P.-E. Soutter, secrétaire.

Dix-sept sections sont représentées par les 68 délégués suivants :

Argovie : MM. H. Herzog, V. Flück. — Bâle : R. Christ, F. Bräuning, A. Bringolf, W. Faucherre, E. Frauenfelder, B. Jobin, A. Linder, R. v. Steiger. — Berne : R. Eichenberger, O. Gfeller, F. Hiller, K. Schneider, Th. Nager, H. Nydegger, W. Rieser, J. Wipf. — La Chaux-de-Fonds : Ditesheim. — Fribourg : L. Herfling. — Genève : P. Reverdin, Jules Calame, A. Hæchel, M. Humbert, J. Pronier. — Grisons : H.-L. von Gugelberg, H. Conrad, H. Peterelli. — Neuchâtel : E. Calame. — Saint-Gall : J. Tobler. — Schaffhouse : D<sup>r</sup> M. Angst, W. Müller. — Soleure : W. Luder. — Thurgovie : A. Rimli. — Tessin : L. Rusca. — Vaud : Ch. Thévenaz, J. Bolomey, Ch. Brügger, H. Dufour, A. Laverrière, P. Meystre, D<sup>r</sup> A. Stucky, A. Tschumy, R. Vonder Muhll. — Waldstätte : A. Rölli, D<sup>r</sup> L. Bendel, O. Dreyer, M. Türler. — Winterthur : H. Wächter, D<sup>r</sup> H. Brown. — Zurich : H. Naef, S. Bertschmann, H. Blattner, E. Diserens, Prof. R. Dubs, Dir. F. Escher, K. Fiedler, D<sup>r</sup> F. Gugler, M. Haefeli, A. Hässig, C. Jegher, M. Kopp, G. Korrodi, M.-P. Misslin, H. Peter, E. Rathgeb, H. Weideli, W. Ziegler.

Invités : M. J. Landry, directeur, M. F. Hubner, ingénieur et M. le D<sup>r</sup> von Waldkirch, professeur.

Excusés : M. A. Walther, vice-président, absent du pays, et M. A. Rohn, président du Conseil de l'Ecole polytechnique, retenu par d'autres devoirs. M. Walther, ingénieur recommande, par une lettre à l'assemblée, l'acceptation générale des propositions du Comité central au sujet de la protection des titres.

#### 1. Procès-verbal de l'assemblée des délégués du 10 juin 1933, à Neuchâtel.

Le texte a paru dans la *Schweiz. Bauzeitung*, volume 102, pages 112-114 et 138-140, et dans le *Bulletin technique*, 59<sup>me</sup> année, pages 249-252. Aucune remarque n'a été faite, et le procès-verbal est approuvé tacitement.

#### 2. Rapport du président.

M. Vischer, président. Malgré 10 démissions et 15 décès, le nombre de nos membres est monté de 2147 à 2216, depuis l'assemblée du 10 juin 1933 ; nous avons en outre 32 demandes d'admission à l'étude.

Le Comité central a tenu cinq séances pour liquider les affaires courantes. Il s'est occupé, en première ligne, du problème de la protection des titres et l'a soumis à une étude approfondie. La conférence des présidents, réunie le 13 janvier 1934, a préparé les délibérations de ce jour.

Outre diverses affaires courantes, le Comité central a dû prendre position au sujet de plusieurs contraventions à nos normes de concours.

Préoccupé de la protection des intérêts de nos collègues établis à l'étranger, le Comité central s'est tenu en contact permanent avec les autorités, pour suivre de près les mesures prises à l'égard des Suisses, en Allemagne spécialement.

Il a aussi étudié le moyen de donner du travail à nos collègues actuellement sans places. La S.I.A. a collaboré, à titre provisoire, avec l'office du travail des techniciens au chômage. Nous avons invité les sections à étudier le problème, et à discuter avec le Comité central des moyens propres à fournir de l'occupation aux techniciens à culture académique.

Les normes suivantes ont été mises au point et ont paru, depuis les assemblées des délégués du 24 septembre 1932 et du 10 juin 1933 :

Form. N° 115 Normes pour les liants utilisés dans la construction.

Form. N° 117 Principes pour la mise en soumission des travaux de construction du bâtiment et des travaux publics.

» Conditions générales applicables aux travaux du bâtiment.

» 118a Conditions générales pour l'exécution des travaux du génie civil.

» 119 Conditions générales et mode de métrage pour les travaux de terrassement et de maçonnerie.

» 150 Principes applicables à l'élaboration d'expertises et à la constitution de tribunaux arbitraux par la S. I. A.

» 102 Tarif d'honoraires pour travaux d'architecture.

» 103 Règlement et tarif d'honoraires des ingénieurs civils.

» 108 Règlement et tarif d'honoraires des ingénieurs mécaniciens et électriciens.

Directives pour les normes d'honoraires Nos 103 et 108.

» 21 Contrat entre le maître de l'ouvrage et l'architecte.

» 23 Contrat entre le maître de l'ouvrage et l'entrepreneur.

» 24 Contrat entre mandant et ingénieur.

Nous attribuons en partie à ce travail de révision des normes la bonne tenue de nos ventes. Nous avons en effet écoulé normes : allemandes 109 465 exempl. françaises 8187 exempl. tarifs : » 7 320 » » 1710 »

Nos comptes ont ainsi, une fois de plus, bouclé de manière satisfaisante.

L'entreprise de la *Maison bourgeoise* a progressé ; le XXV<sup>e</sup> volume, *Vaud II*, a paru. Cette année verra encore *Tessin I* ; puis sortiront les années prochaines les volumes Valais, Tessin II, Unterwald et Saint-Gall II. Le gros travail de la *Maison bourgeoise* tend désormais à son terme.

Nous avons prié M. F. Hubner de venir renseigner cette assemblée sur l'avancement du travail de rédaction, fait en vue de la prochaine publication des ordonnances fédérales et normes S. I. A. concernant les ouvrages en béton et en béton armé, d'une part, et celles relatives aux constructions métalliques, d'autre part.

M. F. Hubner, ingénieur, retrace l'activité des trois Commissions de révision qui, ayant travaillé des années, ont pu achever leur ouvrage à fin 1933. Les projets ont été discutés avec soin, tant par le groupe professionnel des ingénieurs de l'acier et du béton, que par les sections S. I. A. ; les textes ont été soumis ensuite à une conférence finale, réunie les 12, 13 et 14 septembre 1933 par le Département des chemins de fer, et à laquelle participèrent, outre les associations intéressées, les autorités des cantons et des villes. Diverses propositions ont été faites à cette occasion ; il a fallu, en conséquence, retarder la mise en vigueur des ordonnances. L'orateur met en ce moment les textes définitifs au point ; la S. I. A. peut entrevoir l'édition des normes pour l'été prochain.

M. Vischer, président, remercie M. Hubner ingénieur et les membres des Commissions, du grand travail accompli ainsi avec désintéressement ; il prend acte, au nom de la S. I. A., du fait que l'avancement de l'ouvrage permet d'espérer la mise en vigueur, par le Département et la S. I. A., dans le courant de l'été.

(A suivre).

#### Association suisse de technique sanitaire.

Conférence sur la question des eaux résiduaires, à Baden, les 16 et 17 juin courant.

Samedi 16 juin 1934 :

14 h. Ouverture de l'assemblée, dans la salle de chant de l'ancienne école. Allocution du président.

14 h. 20 M. le prof. Steinmann, Aarau : « De l'urgence de protéger nos cours d'eau ».

14 h. 40 M. Ch. Pelet, ingénieur, inspecteur cantonal des eaux, à Lausanne : « La lutte contre la pollution des eaux publiques, du point de vue de l'administration chargée de l'entreprendre et de la soutenir ».

- 15 h. 20 M. le prof. *Silberschmidt*, Zurich : « L'épuration des eaux résiduaires et l'hygiène ».
- 16 h. 10 M. le Dr *Acklin*, Zurich : « Aperçu de la question des eaux usées en Suisse ».
- 17 h. 10 M. le prof. *Steinmann*, Aarau : « Le métabolisme de nos cours d'eau à l'état naturel et à l'état de pollution ».
- 19 h. 30 Dîner dans les hôtels.
- 20 h. 30 Soirée récréative au Kursaal.
- Dimanche 17 juin :
- 8 h. M. *Vouga*, inspecteur général de la pêche dans le lac de Neuchâtel, à Neuchâtel : « Le point de vue de l'inspecteur de la pêche devant les problèmes pratiques de la souillure des eaux ».
- 8 h. 30 M. *Steiner*, ingénieur conseil, à Berne : « Installations d'épuration des eaux usées ».
- 9 h. 45 M. le Dr *Surbeck*, inspecteur fédéral de la pêche, à Berne : « A propos de notre législation sur la lutte contre la souillure des cours d'eau et sur l'écoulement des eaux usées ».
- 10 h. 15 Discussion. Conclusions.
- 12 h. 30 Déjeuner en commun à l'Hôtel « Faust ».
- Après-midi :
- 14 h. 15 Départ en autocars pour visiter :
1. la station d'épuration des abattoirs de la commune de Baden ;
  2. la nouvelle piscine de Baden ;
  3. le lac artificiel de Wettingen (« Im Kessel », près de Killwangen-Spreitenbach), démonstration de son enlèvement par les eaux de la Limmat ;
  4. la station d'épuration des eaux résiduaires de la ville de Zurich (Werdhölzli, Alstetten).
- Retour à Baden en autocars, arrivée à 18 h. environ
- Toutes les personnes que la question intéresse sont invitées à prendre part à cette Conférence sur les eaux usées, moyennant qu'elles adressent une demande à M. Robadey, ingénieur, à Bulle.

#### Groupe des architectes de la Société vaudoise des ingénieurs et des architectes, Section S. I. A.

Dans son assemblée générale, tenue à Lausanne, le 24 mai 1934, le Groupe des Architectes de la Société vaudoise des ingénieurs et des architectes (Section S. I. A.) a renouvelé son Comité de la façon suivante : Président : *H.-Robert Vonder Mühl* ; secrétaire : *Georges Lerch* ; caissier : *Albert Naef*. Membres : *Louis Villard*, fils, à Clarens ; *Edmont Virieux*, directeur du Bureau du Plan d'extension de Lausanne.

#### Echange d'anciens élèves des Technicums, de l'E. P. Z. et de l'Ecole d'ingénieurs de l'Université de Lausanne, restés sans emploi après leurs études.

Lisant la note parue, sous ce titre, dans notre dernier numéro, un lecteur s'est hérissé devant cette phrase : « L'échange a pour but de donner l'occasion d'apprendre ou de se perfectionner dans la langue allemande (ou italienne) ». Si l'existence de la langue française est ignorée, nous voulons croire que c'est par un lapsus involontaire de l'auteur de ce « communiqué ».

#### BIBLIOGRAPHIE

##### Indicateur vaudois et Indicateur pratique du commerce et de l'industrie réunis.

C'est sous ce titre que paraîtra désormais l'Indicateur Vaudois, résultant de la fusion de l'Indicateur Vaudois et de l'Indicateur Pratique du Commerce et de l'Industrie du canton de Vaud.

Bénéficiant d'une part des expériences acquises par l'Indi-

cateur vaudois — qui fête cette année sa soixantième année d'existence — et profitant d'autre part des innovations heureuses réalisées par l'Indicateur Pratique, l'Indicateur Vaudois, sous sa nouvelle forme, rendra des services précieux et restera le livre d'adresses indispensable tant aux commerçants et aux industriels qu'aux particuliers.

**Machines automatiques, mécaniques et électriques.** par *P. Maurer*, professeur à l'Ecole d'électricité et de mécanique industrielles et à l'Ecole d'électricité Bréguet. — Un vol. in-16 42 figures. — Collection Armand Colin. — Relié, 12 fr. ; broché, 10 fr. 50.

L'évolution du travail manuel et la transformation de l'outil en machine se sont développées avec une rapidité si prodigieuse, ces dernières années, que l'on est arrivé, actuellement, à envisager l'automatisation totale de nombreuses machines.

Cette automatisation, tout au moins pour les machines industrielles, exige la présence de mécanismes complexes asservis entre eux et dépendant d'organismes spéciaux qui reproduisent les actions humaines. Le but de l'ouvrage de M. P. Maurer est d'étudier l'automatisation de ces machines.

L'auteur s'est efforcé, dans les premiers chapitres, d'établir les bases de la classification des machines et de la théorie générale des mécanismes, sans toutefois s'étendre longuement sur le sujet. Les procédés d'automatisation des machines font l'objet d'une étude spéciale qui permet d'établir des règles précises s'adaptant aux différents types de machines mécaniques et électriques. L'ouvrage se termine par un exposé des principes de fonctionnement des principales machines automatiques que l'on rencontre dans l'industrie.

**Das Rückwärtseinschneiden im Raum**, par *Gustav Volkart*. — Zürich 1933 (Leemann et Cie). — Dissertation présentée à l'Ecole polytechnique fédérale.

Encore une contribution à l'étude d'un problème que l'on considérait généralement comme épuisé. L'auteur, après avoir rappelé les éléments essentiels du problème, s'attache à résoudre un exemple pratique. Il consacre un chapitre spécial à la recherche de la précision des résultats puis compare les diverses méthodes, au point de vue du rendement. A.

#### CARNET DES CONCOURS

##### Les voies d'accès de la S. d. N.

Le jury chargé d'examiner les deux concours d'idées ouverts par le Département des travaux publics pour l'aménagement de la place des Nations et de la place devant l'entrée de la Salle des assemblées de la S. d. N., a retenu quatre projets dans chacun des concours et a réparti les prix de la manière suivante :

*Concours A pour l'aménagement de la place des Nations :*

Projet « Le Parc » : *M. Arnold Hæchel*, architecte à Genève, en collaboration avec *M. A. Ellenberger*. Prix de 2000 fr.

Projet « Pax I » : MM. *Boccard frères*, paysagistes à Genève. Prix de 1000 fr.

Projet « Sous les platanes » : MM. *R. Barro* et *J. Gros*, à Genève. Prix de 250 fr.

Projet « Pax II » : *M. J. Stengelin*, architecte à Cologny. Prix de 250 fr.

*Concours B, pour l'aménagement de la place devant la Salle des assemblées :*

Le jury n'a pas distribué de premier prix ; il a réparti les primes suivantes :

Projet « Halte-là ! » : *M. A. Hæchel*, architecte à Genève, en collaboration avec *M. A. Ellenberger*. Prime de 500 fr.

Projet « Duo » : MM. *Pierre-Jaques* et *Ed. Nierlé*, à Genève. Prime de 400 fr.

Projet « Hironnelle » : *M. Emile Hornung*, peintre à Genève. Prime de 400 fr.

Projet « Unité » : *M. Fr. Schmied*, statuaire à Genève. Prime de 200 fr.

Les projets ont été exposés publiquement jusqu'au 6 juin.

Voir page 10 des feuilles bleues le bulletin de l'Office suisse de placement.